



Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte du Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard . Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard . This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

## TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2021

## TAX PRICE

Per person and per night in effect at 01/01/2021

DÉLIBÉRATION DU 28-09-2020

Pour les hôtels, les résidences de tourisme classés en étoiles ainsi que pour les palaces et les ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

The rates for ranked hostels, holiday residences in stars, palaces and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

### Hôtels et résidences de tourisme / Hotels and holiday residences

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif /Rate
 Palaces	3,00 €
	2,50 €
	1,50 €
	1,15 €
	0,90 €
	0,75 €

### Hébergements hors classement / Accommodations without ranking

Nature / Type	Tarif / Rate
Ports de plaisance / Yacht Harbour	0,20 €

## CONDITIONS D'EXONÉRATION

## TAX EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3 € par nuitée

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
- People who occupy premises the rent of which is lower than 3€ per overnight stay